

O. VON MEYENBURG

Pro Juventute.

Il y a deux ans, dans notre n° de novembre 1919, nous avons publié un article de M. Hanselmann sur la protection de l'enfance en Suisse. Comme secrétaire de la fondation Pro Juventute, M. Hanselmann illustre ses considérations générales par l'exemple concret de l'institution Pro Juventute dont il décrivait le fonctionnement. L'article que nous publions aujourd'hui, tout en renseignant à nouveau le lecteur sur cette œuvre, donne à ce sujet des détails inédits et indique les résultats acquis au cours des deux dernières années qui viennent heureusement mettre au point et compléter les données précédentes.

Dans tous les pays civilisés, la charité ingénieuse a créé, en dehors de l'assistance officielle, nombre d'œuvres de bienfaisance destinées à porter remède aux maux de tous genres qui frappent l'humanité. Souvent leurs fondateurs, émus de pitié à la vue d'une de ces misères, ont résolu de consacrer une partie de leurs forces à la combattre, sans parfois s'être demandé s'il ne conviendrait pas de soutenir telle œuvre existante plutôt que d'en créer une nouvelle. De là superfétation, confusion, appels réitérés de secours financiers adressés au même groupe de personnes ; car ce sont toujours les mêmes qui sont sollicités. Là où une administration suffirait à la tâche, plusieurs s'y appliquent, sans pour cela augmenter l'effet utile.

En 1912, la Société suisse d'utilité publique, frappée de ces faits, décida la création de la fondation Pro Juventute qui devait s'intéresser aux œuvres de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. Elle lui prescrivit un double but. D'une part, Pro Juventute devait s'efforcer d'éveiller dans le peuple le sens de la responsabilité de la communauté et de chaque individu en particulier et envers les générations nouvelles en voie de formation. Il faut arriver à ce que les préoccupations relatives à la naissance, à l'élevage des nourrissons et des tout petits, à l'éducation des enfants, à la formation des adolescents pour la vie où ils vont entrer,

Pro Juventute.

à leur perfectionnement corporel, intellectuel et moral, — à ce que ces préoccupations, disons-nous, débordant le cercle des professionnels, deviennent le patrimoine commun de tous. Le commerçant, l'industriel prévoyants mettent tous leurs soins à préparer des successeurs capables de les remplacer eux-mêmes ou leurs employés lorsqu'ils laisseront vides les places qu'ils occupaient dans la maison. Y aurait-il un moindre intérêt à dresser les générations qui montent et à les armer pour la lutte que le bras fatigué de leurs aînés ne pourra plus soutenir ? Il ne suffit pas de passer le flambeau de main en main. Encore faut-il que celui qui le saisit à son tour soit préparé à fournir la course imposée. Il faut pour cela que tout le monde s'y mette, que l'enfant, le jeune homme et la jeune fille se sentent entourés d'une atmosphère favorable, qu'on écarte de leur chemin, dans la mesure du possible, les influences néfastes et qu'on multiplie les influences favorables. Le concours de tous est nécessaire pour cela. Pro Juventute veut contribuer à atteindre ce résultat par l'éducation du peuple ; elle veut lui faire toucher du doigt l'importance de ses efforts, lutter contre tout ce qui corrompt la jeunesse, encourager tout ce qui la rend vaillante, saine et forte.

Le second genre d'activité assigné à Pro Juventute par ses fondateurs est le suivant. Toute œuvre d'assistance privée a besoin d'argent ; seule une minorité d'entre elles possède un fonds dont les intérêts suffisent à son entretien. La collecte annuelle de cet argent accapare une partie importante du temps, des préoccupations des comités, alors qu'ils pourraient en être déchargés et consacrer toutes leurs forces à l'accomplissement de la tâche qu'ils se sont imposée. C'est à cela encore que s'emploie Pro Juventute. Pour y arriver, elle organise, au mois de décembre de chaque année, une vente de *cartes postales illustrées* et de *timbres-poste*. Les dessins reproduits sur les cartes sont ou bien l'œuvre d'artistes nationaux vivants ou la reproduction de tableaux d'anciens peintres suisses. On s'applique à choisir des œuvres populaires qui puissent être accueillies avec faveur par la majorité de la population. Ce n'est point toujours là chose

O. von Meyenburg.

facile, en un temps où les tendances des artistes sont plus discutées qu'elles ne le furent, sans doute, à aucune autre époque. Il s'agit de satisfaire le goût, non d'une élite, mais de la masse, tout en cherchant à contribuer à son éducation artistique sans heurter trop brusquement ses habitudes d'admiration.

Les timbres-poste sont fournis par l'administration postale fédérale, mais Pro Juventute conserve le choix des vignettes. Depuis quelques années elle a pris pour sujet les armoiries des cantons suisses dont la collection se complète peu à peu. Les timbres se vendent avec une surtaxe de 5 à 10 cts. ; depuis le 1^{er} décembre de cette année ils peuvent être employés à l'affranchissement de lettres destinées à tous les pays de l'Union postale. Leur validité va du 1^{er} décembre au 30 avril, tant pour l'intérieur que pour l'étranger. La durée relativement courte de cette validité et le fait que les vignettes varient chaque année confèrent à ces timbres une valeur intéressante pour les collectionneurs si bien que, même oblitérés, ils peuvent être revendus au profit des œuvres.

Un genre de ressources assez important et qui le deviendra toujours davantage est le produit de la vente de *télégrammes de félicitations*. Dans tous les bureaux de télégraphe suisses, Pro Juventute dépose des formulaires de dépêches sur beau papier de grand format ornés d'un joli encadrement de fleurs. Chacun peut exiger, lorsqu'il télégraphie à des amis à l'occasion d'une naissance, d'un mariage, d'un jubilé, etc., que la dépêche soit remise au destinataire écrite à la main sur l'un de ces formulaires renfermé dans une enveloppe appropriée. Il acquitte pour cela, en plus de la taxe ordinaire, une surtaxe de 70 cts., dont une partie est versée à la caisse centrale de Pro Juventute, et l'autre à la caisse de secours des employés des postes et télégraphes.

A la tête de la fondation Pro Juventute se trouve le *Conseil de la fondation*, composé au minimum de 70 membres recrutés dans les différentes parties du pays et où sont représentées les autorités cantonales et fédérales. Il s'assemble une fois par an.

La direction de la fondation est confiée à une *commission* de 15 membres au minimum, laquelle élit le *secrétaire central*, qui

Pro Juventute.

a son siège à Zurich et voue tout son temps aux affaires de la fondation. Il a sous ses ordres le nombre d'employés nécessaires.

C'est au secrétariat central que se rédige la revue mensuelle « Pro Juventute », qui publie dans chacun de ses numéros des articles en allemand, en français et en italien, accompagnés d'illustrations.

Le pays est divisé en 171 districts ayant à leur tête des secrétaires dont dépendent à leur tour environ 3,000 secrétaires de commune. Cette organisation pourrait éveiller l'idée d'une centralisation excessive. Or il n'en est rien ou plutôt la centralisation n'est que partielle. Le principe adopté et suivi avec une conscience extrême est : *Centralisation du travail administratif*, c'est-à-dire fourniture des cartes postales et des timbres, télégrammes de félicitations, pourparlers avec les autorités fédérales, relations avec des institutions étrangères, rédaction et administration de la revue, — et *décentralisation complète du travail dans les districts*, dont les secrétaires jouissent d'une autonomie très grande, qui leur permet d'adapter leur activité à la mentalité des populations au milieu desquelles elle s'exerce. Ce principe est une exigence de la constitution de notre pays, habité par des nationalités diverses ; il est d'ailleurs un élément essentiel de vie locale. Les secrétaires de district organisent comme ils l'entendent tant la vente de décembre que l'action sur le peuple par la propagande qui leur paraît la plus utile. Toute la recette nette est distribuée par eux, souvent avec l'aide d'un comité qu'ils s'adjoignent, aux *œuvres de leur district*, à moins que plusieurs d'entre eux ne s'entendent pour consacrer une portion de leurs rentrées à une œuvre qui les intéresse tous. Une seule condition leur est posée. Pro Juventute n'a pas et ne veut pas fonder d'œuvres à elle. Elle se borne à subventionner les œuvres existantes. Vu le grand nombre de celles-ci et pour éviter l'éparpillement des recettes, il est prescrit qu'une année on subventionnera les œuvres du nourrisson et de la petite enfance, l'année suivante celles qui s'occupent de l'âge scolaire et la troisième année celles qui assistent les adolescents sortis de l'école.

De plus en plus le besoin se fait sentir de créer, en outre, des

O. von Meyenburg.

secrétariats cantonaux ou régionaux, dont le but est de resserrer les relations entre les secrétaires de district de leur ressort, de prendre les initiatives de caractère plus général qui dépasseraient le champ de leur activité, de rendre plus active et plus efficace la propagande parmi la population. Des secrétariats de ce genre existent dans les cantons de Zurich et de St-Gall, d'autres sont projetés ailleurs encore.

Certaines entreprises qui intéressent l'ensemble du pays sont dues à l'initiative directe du secrétariat central. C'est ainsi qu'il possède une bibliothèque spéciale composée d'ouvrages et de publications relatives à la puériculture, à l'éducation, etc. dont les volumes sont mis à la disposition de tous ceux qui en font la demande.

Il a repris l'exposition itinérante de puériculture mise sur pied lors de l'exposition nationale de 1914. Le matériel de cette exposition, soumis à une revision totale et constamment complété, circule dans toute la Suisse ; l'installation dans les différentes localités est arrêtée bien des mois à l'avance.

Une exposition semblable « Mes Loisirs » est en voie de création. Elle a pour but de montrer aux jeunes gens comment ils peuvent employer utilement les nombreuses heures de liberté que leur procure le raccourcissement de la journée de travail.

On prévoit d'ores et déjà pour l'avenir la réalisation d'autres projets encore.

Les recettes dues à la vente des timbres et cartes ont suivi une marche constamment ascendante depuis le début jusqu'à aujourd'hui. Le tableau suivant donnera une idée nette des sommes récoltées jusqu'ici :

Année	Produit brut	Produit après défalcation de la valeur d'affranchissement des timbres
1912	fr. 152,276.37	fr. 152,276.37
1913	» 434,876.73	» 269,133.56
1915	» 471,819.25	» 290,697.71
1916	» 548,959.73	» 325,076.17
1917	» 523,384.47	» 334,398.45
1918	» 741,937.26	» 315,141.51
1919	» 1,010,802.50	» 450,796.32
1920	» 1,067,057.—	» 508,300.—

Pro Juventute.

Ce sont là des résultats fort encourageants, mais qui ne sauraient suffire encore. Quand on place ces chiffres en regard des sommes énormes dépensées chaque année en Suisse pour le tabac ou l'alcool, par exemple, on est en droit d'attendre que les efforts de Pro Juventute arriveront à les augmenter dans une très forte proportion encore.